



CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 1^{ER} JUILLET 2016
20 H 30

PROCÈS VERBAL

Le vendredi 1^{er} juillet 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Montreuil-sous-Pérouse sous la présidence de Monsieur Louis MÉNAGER, Maire.

Présents :

M. Louis MÉNAGER, Maire,
Mme Marie GUÉGUIN, Mme Patricia TEMPLON, M. Marcel MESSÉ, M. Jean-Pierre DAUPHIN Adjoints,
M. Gérard DURAND, Mme Isabelle CHATAIGNIER, Conseillers Délégués
M. Franck ORRIÈRE, M. Jean-Michel MAZURE, Mlle Stéphanie BOUTROS, Mme Sylvie VEILLARD, Mme Sylvie BODIN.

Absents excusés :

M. Gwenaël GRANDAIS, Mme Fabienne HALET, M. Arnaud COLAS

□□□□□

0.1 Secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Marie GUEGUIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

0.2 Adoption du procès verbal de la séance du 3 juin 2016.

Après lecture du procès verbal, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

□□□□□

QUESTION N° 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1-1 Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet pour remplacer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Considérant que l'agent actuellement en poste au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe remplit les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade, avec date d'effet au 1^{er} juillet 2016, en tant qu'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Considérant la délibération déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade en date du 3 septembre 2010 et l'avis du Comité

Technique Paritaire en date du 26 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2016,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondant,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.